



**ATTESTATION D'ASSURANCE
AZUR multipro Carte**

Votre Agent Général : 01840

M JEAN BAPTISTE GUYOMARC'H
AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA
N ORIAS07011373WWW.ORIAS.FR
42 AV. GEORGES CLEMENCEAU
BP 136
83120 STE MAXIME
Tél. : 04 94 49 03 33
Fax. : 04 94 49 05 10

www.azur-assurances.fr

N/Réf. : contrat n° 95474551ZK
N° de client : 00002267387

M ALEXIS LEBLED
187 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR
83120 STE MAXIME

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITES CIVILES**

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD dont le siège social est 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9, certifient que **M LEBLED ALEXIS** 187 R TE DE PLAN DE LA TOUR 83120 STE MAXIME est titulaire auprès d'elles d'un contrat d'assurance Responsabilités civiles n° **95474551ZK** actuellement en vigueur.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers lors de l'exercice de son ou de ses activités professionnelles suivantes :

Travaux de peinture intérieure et/ou extérieure des bâtiments sauf étanchéité

La présente attestation ne peut engager l'assureur que **dans les termes et limites des Conditions Générales et Particulières, Conventions Spéciales** du contrat auquel elle se réfère.



PAGE 2 DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RC - CONTRAT N° 95474551ZK

GARANTIE RESPONSABILITES CIVILES ENTREPRISES

Objet de la garantie	Limites de garanties	Franchises
Tous dommages confondus DONT :	10.000.000 EUR par année d'assurance	
RESPONSABILITES CIVILES JUSQU'A LIVRAISON OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
- Responsabilités civiles vis-à-vis des tiers, clients et personnels de l'entreprise :		
Dommages corporels, matériels et immatériels	6.400.000 EUR par sinistre	
dont :		
Dommages matériels et immatériels	1.175.250 EUR par sinistre	
incluant :		
- vol du fait des préposés	17.498 EUR par sinistre	
- biens confiés dans l'enceinte de l'entreprise	94.020 EUR par sinistre, 201.098 EUR par année d'assurance	
- faute inexcusable	235.050 EUR par victime, 1.175.250 EUR par année d'assurance	261 EUR (a)
- Responsabilités civiles du fait d'atteintes à l'environnement accidentelles :		
Dommages corporels, matériels et immatériels	1.002.530 EUR par année d'assurance	
dont :		
Dommages matériels et immatériels y compris les frais engagés par l'Assuré	349.963 EUR par année d'assurance	
RESPONSABILITES CIVILES APRES LIVRAISON OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
Dommages corporels, matériels et immatériels	1.175.250 EUR par année d'assurance	

La présente attestation est valable pour la période du **1er octobre 2008 au 30 septembre 2009**, sous réserve de la régularisation du contrat.

Fait à STE MAXIME, le 18 novembre 2008.

Pour l'Assureur,
M JEAN BAPTISTE GUYOMARC'H